

DÉCISION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR L'AVIS DU CONSEIL DE LA RECHERCHE

AVIS CONTENU DANS LE PROCÈS-VERBAL DU CDR-21-22.005
RECOMMANDATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE n° 21-22-CDR-5

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la recherche (CDR) a comme mandat d'émettre des recommandations à la direction générale de l'ITHQ sur la mise à jour de la *Stratégie institutionnelle de recherche*;

CONSIDÉRANT QUE la *Stratégie institutionnelle de recherche* arrive à échéance et que le CDR doit soumettre au 30 juin 2022 un plan pour sa mise à jour, conformément au plan de travail 2021-2022 de la Direction principale des études universitaires et de la recherche (DPEUR);

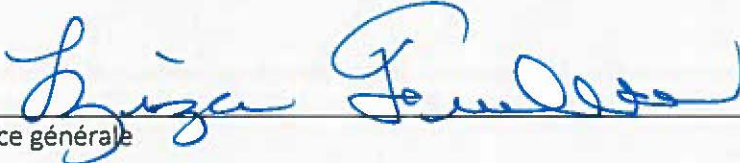
IL EST RECOMMANDÉ que le « Plan de mise à jour de la *Stratégie institutionnelle de recherche* de l'ITHQ » ci-joint serve de document de référence pour les travaux qui débiteront à la rentrée 2022-2023.

PROPOSÉE PAR GUILLAUME SPARKS-BEAULÉ
APPUYÉE PAR VÉRONIQUE PERREAULT
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉCISION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Je suis en accord avec les activités et les échéances proposées, sous réserve des résultats obtenus lors de l'analyse des besoins en septembre 2022.

Selon l'ampleur des besoins, il est possible que les travaux ne nécessitent pas de responsable du développement interne ou externe.


La Directrice générale

Date 27/06/22.

CC : Membres du Conseil de la recherche